

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE DAMVILLERS SPINCOURT
Séance du 31 mai 2024 à 20 H**

Publié sur le site Internet <https://damvillers-spincourt.com> le 4 juillet 2024

L'an deux mille vingt quatre, le **31 mai à 20 H**,

Le Conseil Communautaire étant assemblé en session ordinaire, à la salle des fêtes de Damvillers, après convocation légale, en date du 23 mai 2024 sous la présidence de **M. Jean-Marie MISSLER**.

Toutes les communes sont représentées, sauf : Gremilly, Muzeray, Wavrille.

Conseillers présents :

- | | |
|------------------------|-------------------------|
| ➤ ANTOINE Jocelyne | ➤ JENNESSON Jean Claude |
| ➤ BABIN Bernard | ➤ JOZAN Michel |
| ➤ BALLIEU Gilberte | ➤ LAROSE Jean Luc |
| ➤ BIVER Eveline | ➤ LE FRANCOIS Bertrand |
| ➤ BOURTEMBOURG Luc | ➤ MACEL Noël |
| ➤ BRELLE François | ➤ MAZET Thierry |
| ➤ CAPUT Christophe | ➤ MICHELS Julien |
| ➤ CARLU Jean-Baptiste | ➤ MISSLER Jean-Marie |
| ➤ DAUTEL Hervé | ➤ NIVELET Matthieu |
| ➤ DELOUCHE Amélie | ➤ PIERRE Denis |
| ➤ DUCHET Benoît | ➤ PIRAN Serge |
| ➤ DUCHET James | ➤ POSTAL Anne |
| ➤ FAUQUENOT Evelyne | ➤ PROT Patrice |
| ➤ FORGET Lorette | ➤ RICHARD Philippe |
| ➤ FRANCOIS Marie Odile | ➤ RICHIER René |
| ➤ FRANTZ Christiane | ➤ SAMPONT Michel |
| ➤ GEORGES Denis | ➤ SELLIER Hubert |
| ➤ GLORY Cyrille | ➤ SIMON Alain |
| ➤ GOBERT Dominique | ➤ THIEBAUT Christian |
| ➤ HAUPTMANN Gérard | ➤ TRINOLI Massimo |
| ➤ HENRY Jean Paul | ➤ ZANON Jean Luc |
| ➤ JACQUES Philippe | |

Conseillers excusés :

- | | |
|----------------------|---------------------|
| ➤ ARTISSON Sabine | ➤ IORI Anita |
| ➤ BERGUET Martine | ➤ JEANJEAN Yannick |
| ➤ BIRCKEL Nicolas | ➤ LAMBERT Jean |
| ➤ BONNE Sylvie | ➤ LAMBINET Annie |
| ➤ CLAUDE Laurence | ➤ LIGONNET Michel |
| ➤ FURINA Ernest | ➤ PERGENT Christian |
| ➤ GONZALEZ Bénédicte | ➤ PERIGNON Alain |

- SANSON Nicolas

Conseillers présents non votant :

Participants non élus :

- M. BONTEMPS Anthony
- M. HAROS Pascal
- Mme CLEMENT Béatrice

Pouvoirs :

- Mme IORI Anita donne pouvoir à Mme POSTAL Anne.
- M. PERGENT Christian donne pouvoir à M. MICHELS Julien.
- M. LIGONNET Michel donne pouvoir à M. PIRAN Serge.
- M. JEANJEAN Yannick donne pouvoir à M. JACQUES Philippe.
- Mme GONZALEZ Bénédicte donne pouvoir à Mme DELOUCHE Amélie.

Nombre de membres votants : 48/56

Le quorum étant atteint, il a été, procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Mme BALLIEU Gilberte ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le Président demande aux conseillers communautaires de valider le PV du dernier conseil communautaire. Le conseil communautaire du 15 avril 2024 est validé à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président demande le rajout du point suivant :

- ⇒ Acceptation par la CCDS de la donation de l'association Bethléem.

Le Président fait un point sur les diverses actualité :

- Réunion le 30/05 sur la question du transfert de la compétence eau et assainissement à l'initiative de l'ARS et du Département. Etaient invités les communautés de communes de Damvillers Spincourt et Montmédy ainsi que les syndicats des eaux du secteur. Les communes isolées ont été invitées à l'initiative de la CCDS.

Le Président rappelle qu'à l'heure actuelle malgré les discussions parlementaires, la date imposée du 1^{er} Janvier 2026 pour le transfert de la compétence ne sera pas modifiée et qu'il ne pourra pas subsister de commune autonome. Des réunions de travail vont être menées prochainement sur cette thématique.

- Le Président rappelle la diffusion d'un courrier concernant l'activité économique sur les communes du territoire. Il demande le renvoi des informations rapidement à la CCDS pour finaliser cette étude.
- Un autre questionnaire a aussi été diffusé afin de mener à bien un projet de valorisation touristique des communes du territoire.

Ordre du jour :

1. Examen et vote du règlement intérieur des multi-accueils.
2. Subvention BAFA : aide de la CCDS conditionnée au stage en accueil collectif de mineurs sur le territoire intercommunal.
3. Décision concernant l'attribution du marché de travaux du groupe scolaire du RPI du Bois Brûlé.
4. Examen et vote du plan de financement pour la création de cours actives au nouveau groupe scolaire du RPI du Bois Brûlé dépôt des dossiers de subvention (en fonction du vote du point numéro 3).
5. Attribution du marché d'entretien et de rénovation des installations d'éclairage public de la CCDS.
6. Attribution du marché voirie ECF.
7. Réflexion sur la prise de compétence urbanisme et le dossier PLUi.
8. Participation de la CCDS à la manifestation Meuh Z'en Fête.
9. Acceptation par la CCDS de la donation de l'association Bethléem.
10. Questions diverses.

1. EXAMEN ET VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR DES CRECHES

AFFAIRE N° 2024-05-31-01

Le Président indique aux membres du conseil communautaire qu'avant de procéder aux nouveaux conventionnements pour les crèches de Spincourt et d'Arrancy sur Crusnes, la Caisse d'Allocations Familiales a interpellé nos services au sujet du règlement intérieur.

Il laisse la parole à M. TRINOLI pour la présentation du nouveau règlement actualisé.

M. TRINOLI indique que la CAF nous demande notamment d'ajouter une mention dans le règlement de fonctionnement des structures, à savoir : *Les subventions publiques octroyées par la Caisse d'Allocations Familiales aux gestionnaires des structures d'accueil du jeune enfant sont basées en partie sur les heures de fréquentation réelle des enfants. Ces heures doivent être fiables, pour que les subventions publiques versées par la CAF correspondent au juste financement. Dès lors, le gestionnaire est tenu à la plus grande vigilance quant au correct enregistrement de ces heures. Les familles sont invitées à informer la direction de la structure de toute erreur dans le relevé d'heures de présence réelle qui leur serait transmis. Des contrôles peuvent être diligentés par la CAF.*

A noter que cette mention doit également figurer sur le contrat d'accueil et sur tout document adressé aux parents mentionnant les heures.

Cette modification demandée par la CAF a été l'occasion de remettre l'ensemble du règlement à jour.

Les modifications apportées au règlement intérieur des crèches sont présentées en séance.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la santé publique et notamment son article R 2324-30,

Vu le décret n°2000-762 du 1^{er} août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire »,

Considérant la demande de la CAF de modification du règlement intérieur des crèches intercommunales,

Considérant que le règlement intérieur des crèches intercommunales nécessitait plusieurs mises à jour,

Considérant le projet de règlement intérieur des crèches Pomme de Reinette et Pomme d'Api, modifié présenté en séance,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, valide le nouveau règlement intérieur des crèches Pomme de Reinette et Pomme d'Api.

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

2. SUBVENTION BAFA : AIDE CONDITIONNEE AU STAGE EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

AFFAIRE N° 2024-05-31-02

Le Président laisse la parole à M. TRINOLI pour présenter ce dossier.

Celui-ci informe les conseillers communautaires : le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA) se décompose en trois tranches : une session de formation générale dite session de base, qui permet d'acquérir les notions de bases pour assurer les fonctions d'animation, un stage pratique de 14 jours en situation réelle en accueil collectif de mineurs et une session d'approfondissement.

Afin d'encourager l'engagement des jeunes et faire face au manque récurrent d'animateurs pour les centres de loisirs organisés sur le territoire intercommunal pendant les vacances, la CCDS organise régulièrement des formations BAFA, et octroie une aide financière aux stagiaires du territoire pour les sessions base et approfondissement.

Pour rappel, par délibération n° 2023-02-16-04, le conseil communautaire avait validé le principe d'une participation de la CODECOM à destination des habitants du territoire communautaire, de 100 € par session maximum dans la limite de 100 % du montant de la participation des stagiaires.

Cependant, en dépit de l'organisation de sessions sur le territoire, il apparaît que des administrés choisissent de réaliser leur formation à l'extérieur, contraignant parfois la collectivité à annuler les formations prévues faute de participants.

Il est donc proposé au vote du conseil communautaire de conditionner l'aide de la CCDS à la réalisation des formations BAFA base et approfondissement sur le territoire intercommunal quand elles y sont programmées.

Mme BALLIEU demande à partir de quel âge le BAFA peut être passé. M. TRINOLI indique que cette formation peut être accessible à 16 ans.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 2023-02-16-04, validant le principe d'une participation de la CODECOM à destination des habitants du territoire communautaire qui engagent une démarche de formation BAFA,

Considérant que la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt organise des formations BAFA base et approfondissement sur son territoire,

Considérant que ces formations requièrent un nombre minimum de candidats,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

Approuve le conditionnement de l'aide de la CCDS aux apprenants du BAFA à la réalisation des formations BAFA base et approfondissement sur le territoire intercommunal quand elles y sont programmées.

Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

3. DECISION CONCERNANT L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DU GROUPE SCOLAIRE DU RPI DU BOIS BRULÉ

AFFAIRE N° 2024-05-31-03

Le Président rappelle aux conseillers communautaires : par délibération n° 2023-06-29-08 du 29 juin 2023, le conseil communautaire a validé la phase APD du nouveau groupe scolaire du RPI du Bois Brûlé.

Une première consultation a été réalisée sur la base des estimations de l'APD. Suite à celle-ci, et au dépassement substantiel de l'enveloppe du projet, il a été décidé de déclarer infructueux plusieurs lots et de demander à l'équipe de maîtrise d'œuvre de reprendre ses études.

En effet, à l'issue de la CAO du 9 février 2024, sans tenir compte de l'analyse des dossiers dans le fonds compte tenu des délais, il était apparu que la seule observation des offres financières de entreprises dépassait de façon excessive le montant de l'estimatif donné par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Ainsi l'enveloppe estimée à 4 651 049€ HT (hors option) s'était élevée à 5 949 131€ HT, sans même tenir compte du lot 4 façades pour lequel aucune offre n'avait été déposée ; Ce surcoût de plus 25% rendait financièrement impossible la réalisation de ce projet.

C'est pourquoi, il a été demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'affiner son analyse afin d'identifier la raison d'un tel écart puis de retravailler le projet pour respecter l'enveloppe validée à la phase APD.

Une nouvelle consultation a donc été lancée pour les lots concernés (lots 3, 4, 5, 6, et 8). En parallèle une phase de négociation a été menée avec les entreprises candidates des autres lots (1, 2, 7, 9, 10, 11, 12, 13 et 14).

Une première CAO s'est déroulée le jeudi 23 mai pour l'ouverture des plis des marchés relancés.

Une deuxième CAO a eu lieu le 31 mai.

Concernant le lot 13, l'équipe de maîtrise d'œuvre a sollicité le retrait de la prestation de géothermie envisagée lors de la consultation initiale afin de réaliser une économie sur le montant global du projet. Il avait été alors demandé aux entreprises candidates les mieux placées de retransmettre une offre actualisée lors de la phase de négociation. Il apparaît que les coûts de cette prestation représentent une part significative du lot. Aussi, il semble nécessaire de déclarer ce lot sans suite et de le remettre à la consultation.

Suite à ces derniers éléments, le Président présente le plan de financement actualisé tenant compte des offres négociées et des offres issues de la nouvelle consultation.

PLAN DE FINANCEMENT - GROUPE SCOLAIRE MANGENNES VERSION 15 2024

DÉPENSES	MONTANTS		RECETTES	MONTANTS	
	TOTAL HT €	ÉLIGIBLE DETR		TOTAL HT €	%
TRAVAUX:	5 096 145	440 000	SUBVENTIONS:		
Lot n°1 VSD ESPACES VERT	602 433		OBTENUES		
Lot n°2 GROS-ŒUVRE / FOSÉ	770 950		+ DETR 2022	1 127 755	17,8%
Lot n°3 CHARPENTE BOIS	1 448 000		+ DETR 2023	755 401	11,4%
Lot n°4 FAÇADES	183 000		+ REGION GRAND EST		
Lot n°5 COUVERTURE / ETANCHÉITE	372 872		1 20 000€ travaux	127 000	2,0%
Lot n°6 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	436 972		7 000€ étude préalable		
Lot n°7 PLÂTRERIE / FAUX PLAFONDS	283 569		+ DEPARTEMENT		
Lot n°8 MENUISERIE INTERIEURE	187 245		TOMES GRANDS PROJETS	497 220	6,4%
Lot n°9 MÉTALLERIE	58 237		AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS	12 145	0,2%
Lot n°10 SOLS SOUPLES / CHARREZAGE / TÂCHICE	117 593		+ CNR		
Lot n°11 PEINTURE / PBRISON	39 300		ESPÈRES	300 000	4,7%
Lot n°12 ÉLECTRICITÉ	226 000		REGION AMBULATOIRE CADRE VE	7 20 000	1,0%
Lot n°13 CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE	345 495		5000 EQUIPEMENTS GENERATION 24	10 000	0,2%
Lot n°14 CLIMAT	12 481		+ DETR (deuxième tranche)	1 000 000	24,9%
AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS:	141 156		ENERGIES RENOUVELABLES	0	
CITY STADE	76 719				
ARR. DE JEUX COURTS	14 128				
MARQUE PÉDAGOGIQUE	21 117				
ÉLÉMENTS	12 792				
MOE & ETUDES:	875 627	440 000			
GROUPEMENT Matrice d'œuvre complète			+ AUTOFINANCEMENT		
version base la MOP + majorat E&E + OPC + SM	773 026		emprunt direct	1 750 812	27,1%
version TS ARTISTIQUE	4819				
version MOBILIER	1 445 8				
version étude CLIMATON BATIMENTS EXEMPLAIRES	1 391 6				
version CERTIFICATION PASSIVE	19 215				
BUREAU DE CONTRÔLE	15 000				
CSPS	12 000				
CERTIFICATION PASSIVE	11 693				
ETUDES GÉOTECHNIQUES	5 500				
TOTAL	6 112 928	444 000			
ALIAS - IS	305 646	305 646			
TOTAL DEPENSES APD	6 418 575	5 150 046	TOTAL	6 418 575	100,0%

REPARTITION PAR TRANCHES TRAVAUX	MONTANT € HT	PROBATA DEPENSES	PROBATA MOE + ETUDES + ALIAS	T1 TCHE TVX + MOE + ALIAS	MONTANT DEPENSES ELIGIBLES
MONTANTS TRAVAUX TRANCHE 1	3 134 255	0,1%	740 400	3 394 675	3 220 040
MONTANTS TRAVAUX TRANCHE 2	1 901 890	3,2%	440 600	2 342 360	1 922 000
TOTAL	5 036 145	1,00%	1 181 000	6 277 418	5 150 046

REPARTITION SUBVENTIONS PAR TRANCHE	MONTANT SUBVENTIONS	% subvention par tranche
DETR + DETR TRANCHE 1	1 861 156	47,1%
DETR TRANCHE 2	400 000	9,7%
TOTAL	2 261 156	

Il informe les élus qu'il a rencontré Monsieur le Sous-Préfet de Verdun ce jeudi 30/05 afin de le tenir informé de l'état d'avancement du dossier et de sa situation financière. Celui-ci a assuré la participation de l'Etat pour la seconde tranche et précisé que les projets scolaires restent la priorité de l'Etat.

Le Président détaille à l'assemblée le montant du reste à charge pour la collectivité. Ainsi, il explique que d'autres économies seront mises en place pour limiter ce montant comme le retrait de prestations non essentielles (réalisation du city-stade par exemple) ou pouvant être réalisées en interne (plantations d'arbres...). Enfin les négociations qui vont débiter doivent aussi permettre de réduire les coûts. Toutes ces actions doivent conduire au rapprochement du reste à charge envisagé initialement.

Il rappelle l'engagement qu'il avait pris de respecter un autofinancement de 1 200 000€ HT mais que cela avait été annoncé avant la crise Ukrainienne et inflationniste.

Il indique que la CCDS a déjà dépensé près de 600 000€ TTC pour les études le tout sur ses fonds propres sans entamer les réserves de l'emprunt de 1 500 000€ pris en 2022 pour anticiper le financement du projet.

Le Président précise que les emprunts des groupes scolaires de Dommary Baroncourt et de Damvillers doivent se terminer respectivement en 2027 et 2029.

Le Président rappelle que ce projet permettra de plus d'économiser des coûts de fonctionnement dont notamment de chauffage.

Enfin, cela est sans compter l'amélioration notable des services apportés à la population qui font défaut sur les sites actuels.

Le Président informe les élus avoir sollicité un bureau extraordinaire pour en discuter le 30 Mai.

Il explique aussi qu'il a toujours défendu le maintien d'un groupe scolaire sur le territoire du RPI sans l'éclater sur les autres sites.

Il fait part aux conseillers que l'inspection académique a déjà donné une alerte pour une fermeture de classe à venir à la rentrée prochaine et indique que le projet est déjà taillé sur 5 classes avec une salle de décroisement.

M. BRELLE intervient pour préciser que ce projet est attendu sur le terrain.

Mme DELOUCHE signifie que les effectifs sont en baisse et que les perspectives ne sont pas bonnes. Elle demande si le lancement de ce projet est judicieux.

Le Président répond que les communes doivent profiter de cet équipement pour engager des actions visant à attirer de la population. Il rappelle que de nombreuses communes avaient mené des projets de lotissement sur le secteur il y a quelques années et que la population avait augmentée. Il est nécessaire de relancer une politique de l'habitat.

Mme FRANTZ fait part des difficultés liées à la fuite des effectifs hors du territoire.

Le Président demande de rajouter de l'optimisme et de croire au projet et à sa force d'attraction. Il mentionne par exemple que les crèches sont toujours saturées sur le territoire il y a donc de la jeunesse.

M. TRINOLI signale qu'un point important pour les enfants concerne les transports scolaires. Il rappelle qu'actuellement les transports sont compliqués sur le RPI et que ce projet permettra de limiter fortement les temps de déplacements. Il ajoute également que selon lui ce pôle permettrait d'avoir un site accessible et de proximité pour la population.

Mme FRANTZ reproche le coût du projet qui selon elle aurait dû être moins luxueux.

M. TRINOLI rappelle que les coûts se sont envolés depuis le lancement du projet mais que s'il avait été lancé plus tôt (sans blocage de quelques uns) le montant aurait été tout autre. Il pense également qu'il faut agir avec détermination et volonté. Il indique qu'un territoire sans projet est un territoire qui se meurt.

Le Président ajoute que les conditions actuelles de scolarité du RPI sont assez mauvaises, dans des locaux vétustes, non accessibles au PMR...

Mme ANTOINE indique que l'Etat finance les investissements mais que les recettes de fonctionnement vont probablement baisser car l'Etat va engager des restrictions budgétaires sur les collectivités. Il est donc nécessaire de penser également aux projets à venir dans leur impact sur les finances des collectivités sur le long terme.

Mme FAUQUENOT souligne qu'il est aussi important de s'intéresser à l'environnement existant à proximité. Maigniennes dispose de services intéressants pouvant profiter aux jeunes comme la

présence du club de foot de Mangiennes ou d'un espace culturel porté par l'association Version Mangiennes, il s'agit de points forts sur lesquels s'appuyer.

M. MICHELS intervient sur la problématique du personnel. En effet, le regroupement des sites permettra de mieux faire face en cas de problème et assurer une continuité de service. De plus, les locaux fourniront de meilleures conditions de travail pour tous.

M. JENNESSON demande si le projet de Mangiennes ne risque pas de poser des problèmes financiers bloquants pour les autres projets. Il pense notamment à l'école de Spincourt qui est aussi en mauvais état. Le Président rappelle que les emprunts en cours vont bientôt s'arrêter et que la construction d'une école neuve à Spincourt reste un objectif de la Codecom.

Le Président conclue sur l'importance de croire au territoire et de garder la motivation. Il cite l'exemple du bel essor de la maison de santé de Spincourt qui est maintenant une vitrine du territoire enviée par de nombreux autres avec une hausse constante des professionnels de santé qui y sont accueillis. Il rappelle qu'il y a quelques années il n'y avait plus qu'un médecin généraliste mais que grâce à un travail en commun avec les professionnels de santé bientôt il est prévu l'arrivée d'un cinquième puis d'un sixième médecin.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L.2124-1, L.2124-2, R. 2124-1, R. 2124-2 et R.2131-16,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Vu la délibération n° 2023-06-29-08 du 29 juin 2023,

Considérant tout l'intérêt que représente ce projet,

Considérant le marché de travaux et la procédure de mise en concurrence réalisée,

Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé par la SARL d'architecture MIL LIEUX, maître d'œuvre du projet,

Considérant l'avis de la CAO réunie le 31 mai 2024,

Considérant le montant des offres des entreprises présentées ci-après

Lot	DESIGNATION	ENTREPRISES	ESTIMATIF En € HT*	MONTANT En € HT	PSE En € HT
1	VRD/ESPACES VERTS/ CITY STADE (TF/TO) Tranche ferme Tranche conditionnelle	BERTHOLD	727 466,00 148 315	602 433,55€ 141 156,19€	(non levée pour le moment)
2	GROS OEUVRE	BERTHOLD	747 344,00	770 950,34€	19 116,84€ (retenue)
3	CHARPENTE BOIS/BARDAGE BOIS	NEGOCIATION	1 021 464,00		
4	FACADES	Infructueux (aucune offre reçue)	114 867,00		
5	COUVERTURE/ETANCHEITE	NEGOCIATION	262 295,00		
6	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS-ALU	NEGOCIATION	281 451,00		
7	PLATRERIE/FAUX-PLAFONDS	PALAZZO	239 665,00	283 569,66€	
8	MENUISERIE INTERIEURE	NEGOCIATION	127 361,00		
9	METALLERIE/SERRURERIE	PROVAL	33 127,00	58 237,04€	4 706,28€ (retenue)
10	SOLS SOUPLES/ CARRELAGE/FAIENCE	GIL ET ASSOCIES	141 662,00	117 393,00€	

11	PEINTURE/FINITIONS	AL RENOV	40 608,00	39 500,00€	
12	ELECTRICITE	EGIL	266 977,00	226 000,00€	
13	CHAUFFAGE/VENTILATION/ PLOMBERIE	Déclaré infructueux	645 390,00		
14	CUISINE	FM2C	21 372,00	12 481,00€	

* selon estimatif APD valeur novembre 2022 (index 127,7)

Le conseil communautaire après en avoir délibéré décide :

- D'accepter le lancement du projet,
- D'attribuer les lots du marché de « construction d'un groupe scolaire neuf pour le RPI du Bois Brûlé à Mangiennes » selon le tableau présenté pour les lots 1, 2, 7, 9, 10, 11, 12 et 14.
- D'attendre les résultats des négociations à venir pour les lots 3, 5, 6 et 8.
- De déclarer infructueux et de relancer le lot 4 faute de candidature.
- De déclarer sans suite et de relancer le lot 13 suite aux adaptations du projet envisagé par l'équipe de maîtrise d'œuvre.
- Autorise le Président à signer et déposer tout document nécessaire.

Voix pour : 44

Voix contre : 2 (Mme FRANTZ et Mme BIVER)

Abstention : 2 (Mme DELLOUCHE et Mme GONZALEZ par pouvoir)

4. EXAMEN ET VOTE DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA CREATION DE COURS ACTIVES AU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE DU RPI DU BOIS BRULE ET DEPOT DES DOSSIERS DE SUBVENTION

AFFAIRE N° 2024-05-31-04

Le conseil communautaire par délibérations n° 14-02-13-04, 2023-11-15-09 et 2022-02-24-21 avait autorisé le dépôt de dossiers de demandes de subventions auprès des partenaires financiers pour la construction d'un groupe scolaire neuf à Mangiennes.

L'Agence nationale du Sport en étroite collaboration avec le Ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et le comité d'organisation Paris 2024, souhaitent soutenir via un fonds dédié, les établissements scolaires dans l'aménagement de leurs cours de récréation pour y développer une activité physique et sportive ludique et attractive tout en favorisant une appropriation moins genrée de ces espaces.

Le Plan 5000 équipements – Génération 2024 sera ainsi déployé selon 3 axes qui devront renforcer le lien avec le milieu scolaire :

Axe 1 : le développement des équipements de proximité proches des établissements scolaires.

Axe 2 : l'aménagement de cours d'écoles (écoles primaires, secondaires et universités) «actives et sportives».

Axe 3 : renforcer le soutien aux équipements dits structurants situés dans ou à proximité d'établissements scolaires.

Le projet d'aménagement de la cour de récréation du nouveau groupe scolaire de Mangiennes s'inscrit parfaitement dans le cadre de l'axe 2. Cette démarche pourrait générer un taux de subventionnement pouvant aller jusqu'à 80 % maximum du montant subventionnable avec un plafond de demande de subvention par cour d'école de 5 000 €.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	Montant € HT	RECETTES	%	Montant €
COUR MATERNELLE		Plan 5000		
Ensemble jeux bois	13 663,92	équipements cour	6,15	5 000,00
Ensemble équipements ilot fraîcheur	6 225,06	maternelle		
COUR PRIMAIRE		Plan 5000		
Ensemble jeux bois	10 100,55	équipements cour	6,15	5 000,00
Ensemble équipements ilot fraîcheur	6 225,06	primaire		
FRAIS COMMUNS				
Aire de jeux en copeaux de bois	3 995,34			
Bordures souples aires de jeux	1 212,96	Département 55	14,94	12 125,00
Essais et contrôles	476,85			
Cour en enrobés avec design actif	20 051,70	Autofinancement	72,76	59 088,56
Cour en stabilisé avec design actif	12 373,80			
Maîtrise d'œuvre (taux honoraires = 16,44%)	6 888,32			
TOTAL	81 213,56		100 %	81 213,56

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence scolaire.

Vu la délibération 2019-07-10-02 autorisant la construction d'un groupe scolaire neuf pour le RPI du Bois Brûlé à Mangiennes,

Vu la délibération 2023-06-29-08 validant la phase APD du projet,

Considérant le plan de financement du projet ci-après présenté,

Considérant que ce dossier peut faire l'objet d'un financement auprès de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse et aux Sports (DRAJES) dans le cadre du plan 5000 équipements cours d'école,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,

- ⇒ Valide le plan de financement ci-dessus,
- ⇒ Autorise le Président à déposer un dossier de subvention auprès de la DRAJES,
- ⇒ Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

5. ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ENTRETIEN ET DE RENOVATION DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA CCDS

AFFAIRE N° 2024-05-31-05

Par délibération n° 2024-02-28-05 en date du 28 février 2024, le conseil communautaire a autorisé le lancement du nouveau marché de rénovation et entretien des installations d'éclairage public 2024-2028, validé le plan de financement de l'opération, et autorisé le Président à déposer les dossiers de subvention relatifs à cette opération

Pour rappel, ce marché de travaux a pour objet de faire exécuter par le TITULAIRE, pour le compte de la CCDS, l'exploitation et la rénovation sur 4 ans des installations d'éclairage public conformément aux Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de travaux (Décret n°76-87 du 21 Janvier 1976) et au Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicables aux contrats publics de conception et de réalisation d'Eclairage Public et signalisation lumineuse (décret n°88-587 du 6 Mai 1988).

Ce marché comprendra les prestations suivantes :

- ⇒ G2 Maintenance des installations d'éclairage public.
- ⇒ G3 Travaux de rénovation des installations d'éclairage public.

L'échéancier du contrat est le suivant :

- ⇒ Durée : 4 ans
- ⇒ Fin du contrat de travaux et d'entretien : 31 MARS 2028

En conseil communautaire du 15 avril dernier les conseillers communautaires avaient été informés d'une incohérence dans les montants des actes d'engagement et le DPGF, c'est pourquoi la commission d'appel d'offres réunie le 12 avril 2024, avait proposé de demander aux candidats de confirmer leur offre avant une attribution du marché.

Les confirmations ont été réalisées.

Toutefois entre temps, les lots relancés du projet de groupe scolaire du RPI du Bois Brulé ont été ouverts et analysés.

Il est apparu un dépassement du budget prévisionnel de plusieurs centaines de milliers d'euros. La CCDS se retrouve donc devant un problème budgétaire afin de pouvoir réaliser cette opération qui est le projet du mandat. Il est donc nécessaire de faire des choix budgétaires.

Considérant le programme d'investissement prévu pour la partie G3 du marché.

Le Président propose de ne pas attribuer le marché en l'état du fait du manque de crédits budgétaires d'investissement globaux et de retravailler à un nouveau programme réduit en adéquation avec les capacités financières de l'EPCI.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence éclairage public,

Vu la délibération n° 2024-02-28-05 en date du 28 février 2024, autorisant le lancement du nouveau marché de rénovation et entretien des installations d'éclairage public 2024-2028,

Considérant le marché de rénovation et entretien des installations d'éclairage public 2024-2028 et la procédure de mise en concurrence réalisée,

Considérant le manque de crédits budgétaires pour répondre à l'ensemble des projets d'investissements de la CCDS et des choix financiers nécessaires,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide de déclarer sans suite la marché pour motif d'intérêt général.

Le Président est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier et à retravailler un futur marché d'éclairage public adapté aux capacités financières de la CCDS.

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

6. ATTRIBUTION DU MARCHE VOIRIE ECF

AFFAIRE N° 2024-05-31-06

La consultation concerne les travaux d'ECF (enrobés coulés à froid) à exécuter sur différentes routes du territoire communautaire de la Codecom Damvillers-Spincourt pour l'année 2024. Un avis de marché a été publié au BOAMP sous le numéro 24-49508.

Le début des travaux est prévu en juillet 2024.

2 plis ont été reçus dans les délais imposés ; il s'agit des offres des entreprises COLAS et SOCOGETRA ;

Après analyse, les candidatures ont été jugées recevables, ainsi les montants présentés dans l'acte d'engagement sont les suivants :

Entreprises	Montant en € HT	Estimation en € HT
COLAS	108 830,00	97 999,00
SOCOGETRA	87 851,00	

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L.2123-1 R.2123-4,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence « Création et entretien de la voirie »,

Vu le programme de travaux ECF arrêté par la commission « Voirie et éclairage public » et validé lors du vote du budget primitif 2024,

Considérant la consultation réalisée, publiée par l'établissement au Journal Officiel de la République Française sous la référence 24-49508, parue au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics du 25 avril 2024,

Considérant le rapport d'analyse des offres établi par le bureau d'études IDP CONSULT,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'attribuer le marché de travaux ECF 2024 à la société SOCOGETRA pour un montant de 87 851,00 € HT.

Le Président est autorisé à signer le contrat ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

7. REFLEXION SUR LA PRISE DE COMPETENCE URBANISME ET LE DOSSIER PLUi

M. MAZET indique que plusieurs rencontres ont eu lieu avec divers partenaires.

Rencontre avec l'AGAPE (agence d'urbanisme du Pays Haut) qui pourrait aider la CCDS dans la démarche notamment en qualité d'AMO. Il pourrait être envisageable d'adhérer à l'agence pour bénéficier de toute leur offre de service (SIG...).

Le chiffrage possible d'un PLUi serait estimé de 400 000 à 600 000€, il sera alors nécessaire de voir les modalités de partage de cette charge financière avec les communes. Il rappelle que la durée d'élaboration est d'environ 6 ans.

Rencontre avec M. PATTON, élu de la CCPE qui a fait part de son expérience. La CCPE est lancée depuis plusieurs années dans la démarche et espère pouvoir valider son PLUi avant la fin du mandat.

Pour la CCDS Il serait possible de prévoir pour la fin du mandat la prise de compétence urbanisme et le lancement du recrutement d'un prestataire pour engager toute la première phase d'un PLUi qui consiste à l'élaboration des diagnostics de territoire.

De prochaines rencontres sont prévues avec les services de l'Etat et des chambres consulaires.

M. MAZET rappelle que les PLUi vont devenir obligatoires afin de pouvoir encore mener des projets dans les années à venir faute de quoi il n'y aura plus de constructions nouvelles possibles.

Il indique qu'il serait envisageable d'adhérer à l'AGAPE pour bénéficier de leur expertise. L'agence pourrait notamment servir d'AMO pour la réalisation du PLUi et aider la CCDS à calibrer le dossier de recrutement d'un prestataire pour éviter les surcoûts.

Le Président indique qu'il est essentiel de penser et de mener en parallèle un projet de territoire actualisé. L'AGAPE serait tout à fait à même d'aider la CCDS dans ce projet.

Mme ANTOINE demande dans quel délai cette compétence pourrait être transférée ? Il est nécessaire de se poser les questions rapidement pour pouvoir bénéficier de la garantie à l'hectare envisagée actuellement dans les textes.

Le Président indique que la vraie question est de savoir s'il y a une volonté de prendre cette compétence ?

M. TRINOLI rappelle que pour toutes les communes actuellement au RNU l'Etat fait tout son possible pour bloquer tous les nouveaux projets de construction pour tordre le bras aux collectivités.

M. GEORGES demande dans quel contexte s'est opéré ce durcissement.

8. PARTICIPATION DE LA CCDS A LA MANIFESTATION MEUH Z'EN FETE

AFFAIRE N° 2024-05-31-07

Le Président expose au conseil communautaire : les Jeunes Agriculteurs de la Meuse ont sollicité la CCDS pour participer financièrement à la manifestation Meuh Z'en Fête qui se déroulera le 25 août prochain à Rouvrois sur Othain.

Cette journée événement consiste en un concours de labours à l'échelle départementale, autour duquel de nombreuses animations sont proposées pour tous les publics.

- Marché du Terroir,
- Exposition de matériels agricoles,
- Démonstrations : 4X4, Concours chiens de troupeaux...
- Jeux d'équipes,
- Baptêmes de chevaux,
- Animations pour les enfants : structures gonflables, labyrinthe...

M. MICHELS et Mme BALLIEU indiquent que l'OT des Portes de Verdun tiendra un stand pour cette occasion.

Cette journée de convivialité sera un moment opportun pour créer des échanges, communiquer avec le grand public, promouvoir le métier d'agriculteur et mettre en avant le monde rural.

Le Président propose au conseil communautaire de soutenir cette action.

Les jeunes agriculteurs ont soumis un bulletin de participation avec les propositions suivantes :

Encart publicitaire livret programme	De 50 € à 300 € en fonction du format
Encart publicitaire sur stand	200 €
Encart publicitaire à l'air libre	De 150 € à 1200 € en fonction du format
Encart publicitaire dans la revue « la vie Agricole »	De 225 € à 3 046,87 €
Logo sur visuel ou réseaux sociaux	De 600 € à 2 000 €
Logo sur banderole	20 € par mètre
Logo sur vêtements des bénévoles	De 1 300 € à 2 000 €
Tickets consommation offerts	De 1 300 € à 2 000 € en fonction du nombre

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence action sociale d'intérêt communautaire,

Considérant tout l'intérêt que représente ce projet pour notre territoire,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Décide d'accorder une participation financière de 1 200 € pour l'organisation de la manifestation Meuh Z'en Fête du 25 août 2024.

Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

9. ACCEPTATION PAR LA CCDS DE LA DONATION DE L'ASSOCIATION BETHLEEM

AFFAIRE N° 2024-05-31-08

Par délibération n° 2024-04-15-36 en date du 15 avril 2024, le conseil communautaire avait accepté la donation par l'association Bethléem de l'immeuble accueillant le musée des crèches sis 6B rue de Forbeuvillers à Muzeray ainsi que le jardin y attenant.

Afin de régulariser cette affaire par un acte notarié, il convient de compléter la délibération n° 2024-04-15-36 en précisant que la base d'évaluation de la donation est de 100 000 € et que l'usage du bâtiment ne sera pas lucratif.

Vu l'article L.2242-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes de Damvillers Spincourt,

Considérant que par courrier en date du 13 décembre 2023 M. Paul ALEXANDRE, Président de l'association Bethléem, a informé de la dissolution de l'association Bethléem,

Considérant que par ce même courrier, M. Paul ALEXANDRE a exprimé la volonté du conseil d'administration de faire donation à la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt sans charge ni conditions, du bien de l'association sis 6B rue de Forbeuvillers à Muzeray ainsi que le jardin y attenant,

Considérant que la base d'évaluation de la donation est de 100 000 €,

Considérant que l'usage du bâtiment ne sera pas affecté à une activité lucrative,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

- ⇒ Accepte la donation d'un bâtiment sis 6B rue de Forbeuvillers à Muzeray ainsi que le jardin y attenant,
- ⇒ Dit que la base d'évaluation de la donation est de 100 000 €,
- ⇒ Dit que l'usage du bâtiment ne sera pas affecté à une activité lucrative,
- ⇒ Dit que les frais afférents à ce dossier sont inscrits au budget général 2024,

⇒ Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

10. QUESTIONS DIVERSES

- M. LEFRANCOIS indique que le futur marché de collecte a été attribué pour l'année prochaine. Cependant, l'entreprise actuelle en charge du marché jusqu'à la fin de l'année a été placée en redressement judiciaire courant Mai.
Le candidat a demandé une hausse de 10% de ses frais de prestation dans le cadre d'un plan de sauvegarde et de continuité d'activité.
Chaque collectivité devra délibérer prochainement pour valider cette demande. Toutefois, celle-ci ne sera pas forcément validée par le tribunal.
Mme ANTOINE indique que la Préfecture est informée de la situation et a signalé qu'en cas de problèmes des entreprises pourront être réquisitionnées.
- M. TRINOLI tient à faire un point sur le projet de refuge sur le nord meusien. Il indique que le site du chenil de Stenay a pu être récupéré et pourra servir de base au projet.
Il indique vouloir créer une association de préfiguration afin de pouvoir à terme créer un SIVU.
Le projet nécessite encore de murir notamment d'un point de vue financier.
- Mme FAUQUENOT indique actuellement mener une étude avec M. CARLU sur le domaine de l'économie sociale et solidaire.
- M. MICHELS présente son projet de valorisation touristique des communes via la mise en place de panneaux d'informations et d'un livret d'accueil.
Mme BALLIEU indique qu'elle souhaite prévoir une invitation à Loison aux élus afin de leur présenter les sites du territoire.
M. MICHELS et Mme BAILLEU indiquent avoir rencontré des prestataires et d'autres OT de proximité avec qui des projets de partenariats sont en cours de réflexion.
- M. CAPUT indique qu'une commission biodiversité est prévue le 17 Juin afin de présenter le dossier PRO et de réfléchir à la construction du programme de travaux.
- Mme POSTAL indique que la période de restitution des EAC a été menée notamment avec des concerts de Jazz. Deux beaux moments se sont déroulés à Damvillers au gymnase avec près de 300 personnes et à la salle des fêtes de Nouillonpont. Ces activités permettent un vrai apport culturel aux jeunes du territoire et on a pu observer des enfants ravis.
Le Président rappelle que la CCDS est partenaire de ces dossiers.
M. TRINOLI rappelle que cette organisation a été mise en place avec le développement des EAC.
- M. GEORGES tient à signaler à M. WATRIN que sur la route départementale entre Dombas et Damvillers le fauchage tardif est dangereux car l'herbe y est très haute.
- Mme ANTOINE rappelle qu'une visio-conférence sur le transfert de la compétence eau et assainissement est prévue prochainement.

La séance est levée à 22 H 30.

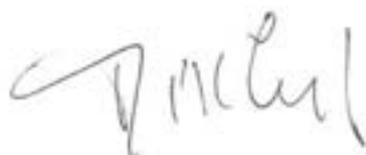
Ordre du jour :

1. Examen et vote du règlement intérieur des multi-accueils.
2. Subvention BAFA : aide de la CCDS conditionnée au stage en accueil collectif de mineurs sur le territoire intercommunal.
3. Décision concernant l'attribution du marché de travaux du groupe scolaire du RPI du Bois Brûlé.
4. Examen et vote du plan de financement pour la création de cours actives au nouveau groupe scolaire du RPI du Bois Brûlé dépôt des dossiers de subvention (en fonction du vote du point numéro 3).
5. Attribution du marché d'entretien et de rénovation des installations d'éclairage public de la CCDS.
6. Attribution du marché voirie ECF.
7. Réflexion sur la prise de compétence urbanisme et le dossier PLUi.
8. Participation de la CCDS à la manifestation Meuh Z'en Fête.
9. Acceptation par la CCDS de la donation de l'association Bethléem
10. Questions diverses.

Conseillers présents :

- | | |
|------------------------|-------------------------|
| ➤ ANTOINE Jocelyne | ➤ JENNESSON Jean Claude |
| ➤ BABIN Bernard | ➤ JOZAN Michel |
| ➤ BALLIEU Gilberte | ➤ LAROSE Jean Luc |
| ➤ BIVER Eveline | ➤ LE FRANCOIS Bertrand |
| ➤ BOURTEMBOURG Luc | ➤ MACEL Noël |
| ➤ BRELLE François | ➤ MAZET Thierry |
| ➤ CAPUT Christophe | ➤ MICHELS Julien |
| ➤ CARLU Jean-Baptiste | ➤ MISSLER Jean-Marie |
| ➤ DAUTEL Hervé | ➤ NIVELET Matthieu |
| ➤ DELOUCHE Amélie | ➤ PIERRE Denis |
| ➤ DUCHET Benoît | ➤ PIRAN Serge |
| ➤ DUCHET James | ➤ POSTAL Anne |
| ➤ FAUQUENOT Evelyne | ➤ PROT Patrice |
| ➤ FORGET Lorette | ➤ RICHARD Philippe |
| ➤ FRANCOIS Marie Odile | ➤ RICHIER René |
| ➤ FRANTZ Christiane | ➤ SAMPONT Michel |
| ➤ GEORGES Denis | ➤ SELIER Hubert |
| ➤ GLORY Cyrille | ➤ SIMON Alain |
| ➤ GOBERT Dominique | ➤ THIEBAUT Christian |
| ➤ HAUPTMANN Gérard | ➤ TRINOLI Massimo |
| ➤ HENRY Jean Paul | ➤ ZANON Jean Luc |
| ➤ JACQUES Philippe | |

Le Président



Jean Marie MISSLER

la secrétaire



Gilberte BALLIEU